

Londres, la hausse ne s'en serait pas moins faite. Ne faut-il pas vendre des primes à de bons prix ? Le mécanisme de la Bourse l'exige.

Une autre raison sérieuse, c'est l'abondance de l'argent, qui impose en quelque sorte la hausse à la Bourse de Paris. Or, les autres marchés, grâce aux arbitrages, sont bon gré mal gré tenus de nous suivre, et après qu'ils ont monté après nous, nous montons à notre tour après eux. Bref, la hausse de Paris est successivement cause et effet, de telle sorte qu'en définitive, l'abondance de l'argent chez nous fait croire aux intentions pacifiques ailleurs.

Je dois cependant constater que, nonobstant ces apparences, le monde diplomatique se maintient dans une grande réserve, en ce sens qu'il paraît persuadé que l'Angleterre persistant à ne faire aucune concessions sur le point essentiel, c'est-à-dire, la discussion complète par l'Europe du traité de San-Stefano, c'est, en somme, le czar qui tient entre ses mains le sort de la paix ou de la guerre.

On nie, en effet, de la façon la plus absolue que lord Beaconsfield ou le marquis de Salisbury ait communiqué un programme quelconque au comte Schouvaloff, ce qui implique que cet ambassadeur va tout simplement rapporter à son maître les impressions personnelles qu'il a ressenties de ces conversations avec les ministres anglais.

S'il en est ainsi, voilà des bases bien fragiles pour déterminer des concessions de la part du gouvernement de Saint-Petersbourg, et si ces concessions doivent cependant avoir lieu, elles auraient pu aussi bien se produire avant le départ du comte par Saint-Petersbourg, car on peut supposer qu'elles étaient arrêtées d'avance. Ces considérations ne sont pas sans influer sur beaucoup d'esprits pour les porter à croire que le voyage actuel du diplomate russe n'a pas, en réalité, d'autre but que de gagner encore du temps.

(Autre correspondance)

Paris, 11 mai.

Les journaux républicains éprouvent toujours la plus vive répugnance à parler de la proposition des intrançais, dont je vous ai fait connaître le sens et qui tend à mettre les opportunistes au pied du mur, en matière financière et économique. L'émotion causée par cette motion est, cependant, très-vive, on peut s'en convaincre en écoutant les conversations parlementaires et en assistant aux altercations, quelques-unes violentes, qu'elle provoque entre membres des divers groupes de la majorité. La gauche dite modérée est surtout très-anxieuse de savoir pourquoi les intrançais ont choisi le moment actuel pour lancer leur brûlot. On peut leur répondre, sinon avec certitude, du moins avec toute vraisemblance, que les auteurs de la motion ont eu en vue la nomination des commissaires du budget qui a lieu aujourd'hui. C'est une occasion excellente de faire discuter dans les bureaux, en attendant le débat public, divers problèmes que soulèvent leurs théories financières.

Cette discussion dans les bureaux sera donc probablement fort vive aujourd'hui. Les intrançais ont démontré les candidats commissaires en demeurant de se prononcer, au moins en principe, sur de graves et brûlantes questions.

M. Gambetta est très ennuyé de cette attitude de l'extrême gauche et des perspectives qu'elle ouvre devant lui. Le bruit court, au surplus, que sentant les ponts coupés derrière lui, l'élu de Belleville va proposer lui-même de reprendre l'examen des questions qu'il posait, il y a deux ans, comme président de la Commission du budget. Il ressusciterait donc le projet d'impôt sur le revenu et s'associerait même à la motion de l'inventaire des fortunes faite par M. Madier-Montjau et consorts. Maintenant, cette satisfaction platonique donnée à la queue de son parti, M. Gambetta irait-il au delà ? passerait-il résolument à la pratique ? c'est une autre affaire : l'ex-dictateur est riche aujourd'hui, le projet Freycinet vient d'être voté, les réformes économiques doivent donc être peu de son goût.

On prête à la majorité l'intention de n'admettre décidément aucun membre de la droite dans la Commission du budget; on n'y veut pas de contradicteurs.

Il paraît que d'aimables farceurs s'amuse à attendre au passage les princes actuellement à Paris et à pousser d'un air narquois et provoquant, les vivats républicains à leurs oreilles.

L'autre jour, cette inconvenante démonstration ayant pris pour objet le prince de Galles qui sortait en voiture de son hôtel, le prince s'est penché à la portière et a répondu aux cris de « Vive la République ! »

DE SAINT-CHERON.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mai

Présidence de M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 3 h. 3/4. La Chambre déclare l'urgence du projet de loi concernant les mandats de poste internationaux.

Elle discute ensuite le projet de loi relatif à l'allocation nouvelle de 10 0/0 du traitement aux officiers de l'armée de Paris pendant l'Exposition universelle.

Sur la demande du ministre de la marine, M. Langlois, rapporteur, propose à la Chambre d'accorder le même avantage aux officiers de marine.

M. Cunéo d'Ornano demande que l'on accorde à toutes les troupes une indemnité de rassemblement.

M. Borel ministre de la guerre, répond que le renchérissement de la vie pendant l'Exposition portera principalement sur l'habillement, le logement et la nourriture.

Le principal élément de la nourriture, ajoute le ministre, est la viande, qui actuellement est fournie par l'Etat, comme l'habillement et le logement.

Du reste, l'indemnité de 30 fr. est bien supérieure à celle du tarif de rassemblement.

M. Cunéo maintient son amendement, qui est combattu par M. Langlois. L'amendement est rejeté par 335 voix contre 116 sur 451 votants.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 470 votants.

La Chambre discute l'élection de M. le comte d'Ayguévives à Toulouse. Le rapport concluant à l'invalidation, M. le comte d'Ayguévives défend son élection.

Après un assez long débat, auquel prennent part MM. Journaul et Constant, un scrutin est ouvert sur l'élection qui est invalidée par 281 voix contre 195.

La séance est levée à 5 h. 55.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le vote des sénateurs du Nord sur l'ensemble du projet de loi portant incorporation de divers chemins de fer d'intérêt local dans le réseau général et approbation des conventions passées entre le ministre des travaux publics et diverses compagnies de chemins de fer.

Le Sénat a adopté. Ont voté pour : MM. Corne, Roger, Testelin.

Ont voté contre : MM. Mailliet, d'Hespeel, Kolb-Bernard, Pajot, Théry. S'est abstenu, M. Wallon.

Comme nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai est, en ce moment, en visite pastorale à Lille.

Voici l'itinéraire que suivra, la semaine prochaine, Mgr l'évêque de Lydda, auxiliaire de Son Eminence, pour l'administration du sacrement de confirmation :

Lundi 13 : Son Eminence, Sœurs de la Sagesse, 8 h. — Mgr de Lydda. Fiers, Le Sart, 9 h. — Lille (Sainte-Catherine), 11 h.

Mardi 14 : Son Eminence, Orphelins Dehaes, 8 h. — Mgr de Lydda. Hellemmes, Lezennes, 9 h. — Lille (Saint-Martin), 11 h.

Mercredi 15 : Son Eminence, Maison des Filles de la Charité, rue Gantois, 8 h. — Mgr de Lydda. Lesquin, Faches, Vendeville, 9 h. — Lille (Saint-Vincent de Paul), 11 h.

Jeudi 16 : Son Eminence, Sainte-Union, 8 h. — Mgr de Lydda. Thumesnil, Ronchin, 9 h. — Lille (Saint-Pierre-Saint-Paul), 11 h.

Vendredi 17 : Son Eminence, Réunion des Meses chrétiennes, 8 h. — Mgr de Lydda. Wattignies, Templemars, 9 h. — Lille (Saint-Maurice), 11 h.

Samedi 18 : Mgr de Lydda. Loos, 11 h. Dimanche 19 : Son Eminence, Basilique de N.-D. de la Treille, 8 h. — Mgr de Lydda. Wattignies, Templemars, 9 h. — Lille (Saint-Vincent de Paul). — Mgr de Lydda. Haubourdin.

On lit dans le Bulletin de l'enseignement primaire du Nord :

« L'article 23 du règlement des écoles primaires du département interdit l'admission dans les salles d'asile ou écoles communales, aux élèves qui ne seraient pas pourvus d'un certificat de vaccine. Mais comme il a été constaté que plusieurs enfants n'ont pas rempli cette formalité indispensable, ou qu'ils ont obtenu ledit certificat sans que la vérification des traces de la vaccine ait été bien faite, les instituteurs et les institutrices sont invités à s'assurer que chaque élève conserve des traces apparentes de vaccine, et à renvoyer immédiatement dans sa famille tout élève chez lequel ils auront constaté l'absence de toute trace de vaccine ou de variole, à ne l'admettre de nouveau, que sur le vu d'un certificat de médecin constatant qu'il a subi l'opération avec succès. »

Nous espérons que les familles se hâteront, quand il y aura lieu, de se soumettre à ces sages prescriptions qui sont toutes dans leur intérêt.

La prochaine séance du Comité, de la Société Industrielle du Nord aura lieu le lundi 13 mai, à huit heures du soir, au siège de la Société, rue des Jardins, N° 29.

Voici l'ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril 1878.

2° Correspondance.

3° Appareils pour démontrer la perméabilité aux gaz, des murs en maçonnerie et des briques.

4° Robinet graisseur de MM. Vaillant et Weyssour.

5° Système de détente variable par le régulateur, par MM. Nosbaum et Benistant.

6° Alimentateur automatique par M. Collette et Cie.

7° Sujets divers.

Hier matin, le général Lecoq a passé en revue de départ les territoriaux des classes 1866 et 1867 qui terminent aujourd'hui leurs treize jours d'appel sous les drapeaux.

Ils ont exécutés les manœuvres de compagnie et de bataillon avec beaucoup de précision et d'assurance. Les treize jours ont été utilement employés en exercice, théories, promenades militaires, etc.

Le préfet du Nord a pris, en date du 18 mars dernier, l'arrêté suivant

concernant l'addition de deux tarifs spéciaux dans les Livrets des tarifs internationaux franco-belge, franco-néerlandais et franco-anglais :

La Compagnie du chemin de fer du Nord est autorisée à insérer dans les Livrets de tarifs internationaux franco-belge du 1er juillet 1876, franco-néerlandais du 1er novembre 1876, franco-anglais du 1er octobre 1874, les deux nouveaux tarifs spéciaux de grande vitesse désignés ci-après :

1° Tarif spécial G. V. n° 20 pour le transport de l'Or, et autres objets précieux accompagnés ;

2° Tarif spécial G. V. n° 22 pour le transport à responsabilité limitée des Titres et Papiers Valeurs.

Ces tarifs seront appliqués aux relations suivantes :

Entre Paris et Londres, via Boulogne ou via Calais ;

Entre Paris, Anvers et Bruxelles ; id. Amsterdam, La Haye et Rotterdam.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, c'est demain et après-demain qu'aura lieu au Stand du Cercle des Carabiniers Roubaisiens, le concours de tir avec les armes de guerre, offert à MM. les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale.

Pour la cible réservée aux officiers, le premier prix, offert par M. le général Clinchant, consiste en une lognette, et en une montre en argent pour le meilleur tireur d'entre les sous-officiers, caporaux et soldats.

C'est à tort que nous avons annoncé que le bataillon de sapeurs-pompiers devait assister, aujourd'hui, en grande tenue, à la messe de 11 h. 1/2. C'est demain que sera célébrée la messe en l'honneur de Saint-Mamert.

La revue a été passée ce matin, à 11 h. 1/2, sur la Grand'Place et le défilé a eu lieu ensuite. La Grande-Harmonie y assistait.

Nous avons annoncé dernièrement, qu'un ouvrier tisserand Jules N... avait été arrêté et dirigé sur Lille, sous l'inculpation de coups et blessures. Cet homme a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Lille et a été condamné à un mois de prison.

Un ouvrier terrassier a été arrêté ce matin. Cette homme, qui se nomme Oscar W... s'est approprié des outils de terrassier appartenant à son patron.

Comme les marchands de charbon qui débitent leur marchandise dans les rues, les boulangers qui portent le pain à domicile sont obligés d'être munis de balance et poids, afin d'opérer la pesée de leur marchandise s'ils en sont requis par l'acheteur.

C'est ce qu'un garçon boulanger de Roubaix nommé D. avait oublié sans doute, puisque la police de Tourcoing, l'a trouvé, hier, en ville portant son pain, sans balance ni poids, et s'est vu forcée de l'avertir qu'on lui dressait procès-verbal.

La guerre aux lapins a cessé à Roncq, pour faire place à la guerre aux vitres !

Dans cette nouvelle campagne, les combattants sont des souldars, ça va sans dire. Le premier, dont les hauts faits se présentent à l'histoire étonnée, est Frédéric M... Gorgé de genievre, dimanche, il arrive dans un cabaret pour s'en administrer. Le cabaretier s'y refuse, d'après les instructions de la loi. Frédéric insiste bruyamment; il est mis dehors. Alors le genievre ingurgité s'agite et fermente, et voilà notre homme possédé par la colère, comme jadis la Sybille Cumienne par le dieu. A coups de pieds et de poing, Frédéric, en un clin d'œil, démolit les carreaux du cabaret, et, sans doute, un peu dégrisé par cet exploit, s'enfuit à toutes jambes. Il n'est pas rentré sans domicile depuis; inquiet de l'affaire, il est évident qu'il court encore, comme le loup de Lafontaine, mais celui-ci n'a pu être encore retrouvé, tandis que si on voulait se donner la peine de chercher, on n'aurait pas de mal à dénicher Frédéric dans quelque coin de l'hospitaire Belgique où il ne tardera pas probablement à faire parler de lui, car il a l'ébriété méchante.

Deux jeunes gens de Roncq ont voulu se signaler aussi dans cette guerre. Ce sont deux frères, Pierre et Jean-Baptiste B. Leur cas est absolument le même que le précédent; c'est un décalque pur de l'affaire Frédéric. Ils ont brisé les vitres d'un cabaretier qui leur refusait à boire et pour cause. Ceux-ci n'ont pas pris de poudre d'escompette après leur équipée et le tribunal statuera.

Un quatrième briseur s'est révélé à Tourcoing. Il s'appelle Maurice G. et habite au Moulin-Fagot ! Celui-ci, en outre, fait rire les faneurs, car il a réduit en poudre toute sa vaisselle. La police est venue mettre fin à ce Waterloo d'assiettes, et il a fallu fendre une foule de plus de 200 personnes pour conduire Maurice au poste.

Les journaux de Paris racontent qu'un jeune homme de 22 ans, M. P., fils d'un riche commerçant de Lille, employé à la maison Chauver, 131, rue Montmartre, s'est tiré, jeudi matin, à neuf heures, un coup de revolver. La balle avait pénétré profondément dans ses chairs. Il a été transporté immédiatement à l'hospice où on lui a extrait la balle.

Son état inspire les plus vives inquiétudes. On ne désespère pourtant pas de le sauver. On a immédiatement télégraphié à Lille au père de ce jeune homme pour lui annoncer cette triste nouvelle.

Ce jeune homme suivait assidûment les courses de chevaux et pariait, paraît-il, d'assez fortes sommes. Il aurait fait des pertes relativement considérables aux dernières courses, et c'est à ces pertes qu'il faut attribuer sa fatale détermination.

Par suite de l'abaissement à 10 centimes de la taxe des cartes postales circulantes à l'intérieur, les cartes postales à 15 centimes, dont on n'aurait pas l'emploi dans les relations internationales, pourront être échangées dans tous les bureaux de poste contre des cartes postales à 10 centimes ou contre des timbres-poste ordinaire.

Dans aucun cas, le remboursement en numéraire du prix de ces cartes ne pourra être réclamé.

La plupart des négociants et commerçants commettent chaque jour des contraventions aux lois et règlements qui régissent la matière, en envoyant par la poste des circulaires, prospectus ou imprimés divers, reliés à la bande par le timbre-poste d'affranchissement.

Pour jouir de la réduction de prix accordée à ce genre d'envoi, il importe que la bande soit mobile, afin de faciliter la vérification; sinon, il peut être dressé procès-verbal, et l'administration des postes, est, à la rigueur, en droit d'exiger un supplément d'affranchissement.

Il est vrai que l'abus que nous signalons est devenu général et quand on a de grandes quantités d'imprimés à affranchir, il est bien difficile qu'un coin de timbre-poste ne dépasse pas les bords de la bande. Cependant, la loi étant formelle, et les contraventions devant être bientôt suivies d'effet, nous saurions trop recommander aux expéditeurs de s'assurer que leurs timbres-poste sont exclusivement collés sur les bandes.

Il existe à Lille une association d'escrocs connue sous le nom de *Bande Noire*. Les négociants du dehors ont été tant de fois victimes de leurs manœuvres qu'aujourd'hui ils n'expédient plus, en général que contre remboursement.

Il y avait au rôle correctionnel de ce jour trois affaires de ce genre, comprenant cinq individus, en attendant que la vraie bande, composée de dix autres individus, comparaisse à son tour. Ces derniers achetaient, faisaient disposer sur eux, mais à l'échéance, les marchandises étaient vendues et l'argent dissipé.

Le premier prévenu qui a comparu ce matin est un nommé Auguste Fresnoy. Il avait fait connaissance d'un nommé Hallet, se disant tantôt marchand de cuir à Thumesnil, tantôt marchand de métaux, à Saint-Maurice-Lille.

Ils devaient s'associer. On avait fait des factures avec ententes pompeuses, mais ils avaient cru utile de faire des commandes. Fresnoy demanda des bois propres à la fabrication de caisses pour l'exportation des machines; il recommanda aussi du drap, des vins, du charbon, etc. Quand on expédiait, on disposait à 30 ou 60 jours, et dès lors les traites restaient impayées.

Ainsi le vin a été bu par Hallet qui, voyant que la justice allait mettre le nez dans ses affaires, a passé la frontière. Cependant, il est probable qu'il ne tardera pas à la repasser.

Toute l'inculpation repose aujourd'hui sur Fresnoy qui prétend avoir été trompé par Hallet. Il soutient qu'il n'était pas le représentant des maisons auxquelles il adressait les ordres d'Hallet.

Son avocat cherche à établir cette prétention; mais le ministère public ne voit dans Fresnoy que le complice d'Hallet.

L'audience continue.

Ephémérides Roubaisiennes

12 mai 1554. — Etablissement des égarés-jurés de la manufacture de Roubaix, au nombre de 5, pris parmi les maîtres qui s'organisaient en corps de métier. Deux devaient être renouvelés chaque année le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, consacré par le même acte à la fête des tripiers.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

12 mai 1921. — La douzière de Tourcoing, Béatrix de Bourbon, com

tesse de Guisnes, donne une partie de ses biens à l'acte de St-Jean-Baptiste, de Choques. L'acte passé à Théroutanne, stipule que cette donation est faite pour le salut éternel des membres décedés de sa famille.

Béatrix de Bourbon est célébrée à plus d'un titre, relativement à notre Histoire locale. D'abord, elle habita longtemps Tourcoing, et Mathilde de Guisnes, qui fonda notre hôpital, était sa fille.

G. B.

Council municipal de Tourcoing

Deuxième session ordinaire de l'année.

Séance du 7 mai 1878.

M. Roussel-Defontaine, maire, Président.

M. Lorthiois-Desplanque, Secrétaire pour la session ;

MM. Debuchy, Montagne, P. Lefebvre, Ed. Filpo, empêchés ; Devémy, J. Leblan, Jourdain, en voyage ; Pierre Destombes, Desmaré, Lamourette, absents.

Le Conseil municipal Procède au renouvellement des commissions municipales.

Renvoie à l'examen de la commission des finances le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1877.

Le projet de budget supplémentaire de 1878 ; — une demande de pension ou de secours formée par un ancien fonctionnaire.

Vote les centimes spéciaux (1879) pour l'instruction primaire, le traitement des gardes-champêtres et l'entretien des chemins vicinaux.

Donne acte au maire de sa communication relative au budget des chemins vicinaux.

Renvoie à la commission de l'instruction publique l'examen du budget du Collège pour l'année 1879.

Désigne ses délégués pour faire partie de la commission cantonale chargée de dresser la liste préparatoire du jury des assises pour 1879. — Canton-Nord : MM. Devémy et Tribouillet ; Canton-Sud : MM. A. Destombes et Scalabre-Delcour.

Nomme une Commission de 3 membres (MM. Dervaux-Wetzel, Seynave et Lorthiois) pour procéder à l'examen de l'inventaire des archives et au recensement du mobilier des établissements municipaux.

Renvoie aux commissions réunies des grands travaux et des travaux publics, auxquelles est adjoint M. L. Leloir, l'examen de la question des Halles.

Confirme dans leurs fonctions les membres du premier tiers sortant de la commission des logements insalubres.

Renvoie à la commission des affaires illitères l'examen des demandes de soutiens de famille de la classe 1877.

Règle l'indemnité de culture due à l'ancien locataire des terrains devant être occupés par l'usine à gaz.

Renvoie à la commission de la voirie l'examen :

1° D'une demande de cession de terrain appartenant à la ville, rue du Sentier ;

2° D'une demande d'emprise sur la terrasse de St-Christophe pour l'agrandissement de la sacristie.

Renvoie à la commission des objets divers l'examen de la réclamation des marchands de beurre contre le tarif des droits de place aux foires et marchés.

Renvoie à une commission de cinq membres, un par chaque section (MM. G. Desurmont, A. Destombes, L. Pollet-Hassebroucq, Vandebouquet et Victor Dervaux), l'étude des modifications à apporter aux sections électorales municipales de la ville.

Homologue un marché de gré à gré pour l'enlèvement des vidanges des établissements communaux.

Renouvelle le vœu pour l'obtention d'une deuxième brigade de gendarmerie.

Homologue le devis des appropriations à faire pour l'ouverture de deux nouvelles classes à l'Ecole de garçons de la rue du Calvaire.

Approuve l'acquisition et la pose de 8 nouvelles grandes bouches d'eau pour le service de la pompe à incendie à vapeur.

Vote un crédit pour allocation de secours aux familles nécessiteuses des hommes de l'armée territoriale et de la réserve et confie à la commission des affaires militaires le soin d'en faire la répartition.

Séance du 10 mai.

MM. Debuchy, P. Lefebvre empêchés ; Duprez, J. Desurmont, Devémy, J. Leblan, Jourdain, en voyage ; Demaré, absent.

Le Conseil Municipal Procède à une commission de 3 membres (MM. Ed. Filpo, Seynave, Leloir) l'examen des comptes administratifs (1877) et des budgets supplémentaires (1878) des Hospices et du bureau de bienfaisance. — et d'un bail de location d'une maison appartenant aux hospices.

Renvoie à la Commission de l'Instruction publique l'examen des projets d'acquisition des Ecoles de filles de la Croix-Rouge et du Blanc-Seaux.

Homologue une convention amiable pour une indemnité à allouer au locataire d'une maison expropriée pour cause d'utilité publique.

Renvoie à la commission des finances l'examen des états de non-valeurs, 1° du produit du service des eaux; 2° de la taxe municipale sur les chiens.

Homologue les plans et devis d'acqueducs à construire.

1° dans la rue entre la Blanche-Porte et la rue de Paris ;

2° dans la rue à ouvrir entre le Moulin-Fagot et la rue de Guisnes ;

3° de la rue de Guisnes au Riez.

Homologue le devis de la construction d'un trottoir entre la Croix-Rouge et le bureau de douane de la Marlière.

Vote un crédit pour frais d'études d'un projet de canal.

Homologue les actes notariés régularisant des cessions gratuites et des échanges de terrains pour l'ouverture d'une place et de rues au quartier du Petit Village.

Approuve des modifications demandées par l'autorité supérieure aux cahiers des charges de la concession et de la rétrocession des tramways.

Sur la proposition de la commission des finances (M. Scalabre-Delcour, rapporteur), modifie, selon les prescriptions du service des contributions indirectes, le règlement et les tarifs de l'octroi, à proroger pour une nouvelle période quinquennale à partir du 1er janvier 1879.

Sur la proposition de la Commission de la voirie, (M. C. Varrasse, rapporteur), classe dans le réseau des voies urbaines, le prolongement de la rue Winoc-Chocques (sous certaines réserves), et ajourne le classement de la rue de l'Amidonnerie, jusqu'à ce que les propriétaires riverains aient pris l'engagement de compléter dans cette rue les travaux d'acqueduc et de pavage.

— Couteau, l'auteur du crime d'Azain, a quitté vendredi la prison de Valenciennes pour être transféré à celle de Douai, où il doit passer ses prochaines assises.

— Un drame sanglant a eu lieu à Fontaine-Notre-Dame, près Cambrai, la nuit dernière. Il s'agit du meurtre d'une femme par son propre mari.

Le ménage dont il est question et que nous ne voulons pas désigner, vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence. Plusieurs scènes violentes s'étaient déjà passées au vu et au su de tous les voisins. Quel en était le motif ? L'époux, dit-on, était jaloux de son épouse, mais à tort ; car il n'a jamais trouvé dans la conduite de sa femme le moindre prétexte à ses soupçons.

D'ailleurs les époux avaient à eux deux plus de cent ans.

On comprend dès lors difficilement l'acte de sauvagerie dont on a eu connaissance ce matin seulement.

Vers six heures, une brave femme ne voyant pas apparaître les époux, ses voisins, comme cela arrivait chaque jour, s'en vint près de la fenêtre de l'habitation pour savoir ce qu'il pouvait être arrivé. Elle ne fut pas peu surprise de voir le mari pendu à une poutre de sa chambre. Effrayée, elle courut prévenir le garde-champêtre qui pénétra bientôt dans la demeure et dans la chambre.

Le corps du cadavre se balançant dans le vide, sur le lit, la femme, la figure toute abîmée, tomba en sang, le crâne défoncé, râlant ses derniers soupirs. Un examen sommaire de la pièce permit de suite de reconnaître le drame tel qu'il a dû se passer.

Sur le sol, on découvrit un énorme marteau, puis un second, dont le manche était rejeté dans un coin. Le brutal mari avait tué sa femme à coups de marteau.

La victime aurait encore quelques heures; elle put recevoir le sacrement de l'extrême-onction.

Toute la commune de Fontaine est dans une grande émotion, facile à comprendre. Les époux, si tristement morts, avaient trois enfants : deux filles, mariées, et un fils actuellement au service militaire, à Cambrai même.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mai.

Hélène Verhelst, rue de la Barbe d'or, cour Carpentier, 2. — Emile Delbergue, rue de l'Hommelet, cour Léchoucq. — Léa Demy, rue des Longues-Ilâtes. — Elisa Goria, rue Duflot, cour Rogier. — François Roseux, rue de la Barbe d'or. — Joseph Deproctere, rue d'Alma, cour Delere, 5. — Arthur Delreux, rue de Ste-Elisabeth. — Blanche Wagnon, rue de la Fromenade, 41. — Adèle Beckman, rue de l'Époule, cour Lampe, 33.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 mai. — Maria Vandevyver, 2 ans, rue de l'Espérance, cour Macheu, 21. — Marie Delyvere, 2 ans, rue du Grand-Chemin, cour Coq, 20. — Léonie Bonte, 43 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Hermance Desmasure, 4 ans, Hôtel-Dieu. — Palmyre Lepere, 3 ans, rue du Pile, cour Loridan, 4. — François Gustis, 36 ans, fleur, Hôtel-Dieu. — Mathilde Delannoy, 1 mois, rue St-Honoré, 10.

MARIAGES du 11 mai. — Frédéric Pradler, 34 ans, employé de commerce, et Berthe Thirion, 19 ans, sans profession, au passage Fleury, 21 ans, cocher, et Léonie Debruyne, 20 ans, sœur, et Nicolas Kingmans, 25 ans, horloger, et Pharaïde Dhooghe, 22 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mai 1878.

Arthur-Florent-Clement-Joseph Merchier, La-bourière. — Pierre-Joseph Defrennes, Bas-Chemin. — Edouard Foulon, Vieille Place. Du 8. — Fortuné Sir, Vieille Place